



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°141/2023

Objet : Convention relative à la mise à disposition d'un terrain au bénéfice de Les écuries au cœur de L'Isle-Adam.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Commune dispose d'un terrain en friche sis 16 chemin des folles entreprises, cadastré AY 5.

Considérant que le Centre équestre voisin souhaite y faire paître leurs chevaux.

Considérant qu'il convient de définir les règles et obligations à mettre en place pour permettre au centre équestre Les écuries au cœur de L'Isle-Adam, d'utiliser ce terrain, en contrepartie de son entretien, pour une durée d'un an, tacitement reconductible une fois, au moyen d'une convention.

DÉCIDE

- **de signer** la convention de mise à disposition à titre gratuit en contrepartie de l'entretien du terrain sis 16 chemin des folles entreprises cadastré AY 5, avec Madame Marine AUDOUIN, gérante du centre équestre Les écuries au cœur de L'Isle-Adam, pour une durée d'un an, reconductible tacitement une fois.

L'Isle-Adam, le 15 décembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20231215-141-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Publication : 15/12/2023

Mise en ligne le 15 décembre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr